

12 Faits divers & Justice

Vol de 150 millions au préjudice de la société IEG Les présumés cambrioleurs arrêtés

RAD

Port-Gentil/GABON

Il s'agit de Minkwe Ludorick alias Nguema Steeve, Gabonais, 23 ans, présenté comme le cerveau de la bande, Pierre Junior Massouka (37 ans), Joseph Narcisse Tidjon Ntewa alias Fally (28 ans), tous Camerounais. Leurs deux compatriotes Alain Mbelet alias Akoue Ndong Zéphirin Loïc et Ngu Hilary Tanwie alias Issa, également Camerounais, courent toujours de justice. Ils sont poursuivis pour association de malfaiteurs, vol qualifié, complicité de vol qualifié, recel de malfaiteurs, défaut de carte de séjour. Présentés lundi au parquet, ils ont été déferés en attendant leur jugement.

« SI l'oiseau oublie le piège, le piège n'oublie pas l'oiseau » dit un sage. Minkwe Ludorick alias Steeve Nguema, Gabonais, présenté comme cerveau de la bande, Pierre Junior Massouka (37 ans), Joseph Narcisse Tidjon Ntewa alias Fally (28 ans), tous Camerounais, présumés

voleurs des 150 millions au préjudice de la société IEG, viennent de vivre la triste expérience. Ils ont été confondus par les éléments de l'antenne provinciale de la police judiciaire. Quand bien même leurs complices Alain Mbelet alias Akoue Ndong Zéphirin Loïc et Ngu Hilary Tanwie alias Issa, également Camerounais, courent toujours de justice. Ils sont poursuivis pour association de malfaiteurs, vol qualifié, complicité de vol qualifié, recel de malfaiteurs, défaut de carte de séjour. Présentés lundi au parquet, ils ont été déferés en attendant leur jugement.

L'affaire remonte dans la nuit du 28 février de l'année en cours. Ce jour-là, de sources judiciaires, la bande débarque nuitamment dans l'enceinte de la société IEG, Derrière le lycée d'Etat. Après avoir neutralisé les vigiles, ils se



Photo : J.N.

Les trois présumés voleurs de la société IEG aux mains de la justice.

rendent maîtres des lieux et prennent possession du bureau où se trouve le coffre-fort. Ils l'ouvrent vraisemblablement sans effort. Nguema Steeve et les siens s'emparent des 150 millions destinés aux salaires des employés.

Le partage du butin s'effectue au « Stade blanc », dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil. Chacun prend

ensuite sa direction.

Entre-temps, les éléments de la PJ se sont lancés à leurs trousses. Premier à se faire prendre, Pierre Junior Massouka qui se la coulait douce dans un quartier de la cité pétrolière. Entendu, sur procès-verbal, il livre Nguema Steeve qu'il dépeint comme leur cerveau. C'est lui, déclare-t-il aux flics, qui servait de liaison entre la

bande et la taupe de l'IEG. Les recherches s'orientent alors vers le fameux Steeve Nguema. Rusé, le vieux cheval échappe plusieurs fois aux filets déployés par les policiers, qui ne démordent pas pour autant. Il finit par être confondu à son tour. Il reconnaît l'existence du groupe mais rejette toute participation au coup.

Tidjon Ntewa, dernier pigeon à être mis aux arrêts dans son taxi, ce 28 février, ces malfaiteurs qui détenaient, selon lui, des sacs remplis de billets de banque.

Le groupe a aussi des ramifications à Lambaréné, dans le Moyen-Ogooué, où se serait réfugié le nommé Alain Mbelet. Ce repris de justice a déjà purgé 12 ans de prison. L'homme, au lendemain de l'opération, s'est offert un véhicule de marque Toyota avec lequel il effectuait le trajet Libre-

ville/Lambaréné. Son bailleur, dans le cadre de cette enquête, a été appréhendé par la PJ. Motif : il serait au parfum des activités louches du Camerounais. Une perquisition effectuée au domicile de Mbelet, activement recherché, a permis de découvrir, entre autres, une carte d'identité nationale gabonaise, portant bien son visage mais avec le nom de Zéphirin Akoue Ndong. La question que l'on se pose est de savoir comment il a pu se faire établir cette pièce ? Aux enquêteurs de démêler l'écheveau.

Une vidéo actuellement détenue par la police judiciaire de Port-Gentil montre Ngu Hilary, célébrant à toute pompe, tel un mollah, le retrait de deuil de son père au Cameroun. Il aurait réussi, par l'entremise d'une de ses sœurs établies à Libreville, à transférer via son compte 27 millions dans son pays.

Incendie à Mouila

Une maison d'habitation réduite en cendres

FN

Mouila/Gabon

UN incendie d'une rare violence dont les causes n'ont pas encore été élucidées jusque-là, a réduit en cendres, non loin du carrefour Moussa (derrière le magasin Gaboprix du quartier Dikongo dans le deuxième arrondissement de la commune de Mouila), une maison à usage d'habitation construite en matériaux

périssables et comprenant sept chambres. Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée durant ce sinistre.

C'est une véritable désolation sur les lieux du triste spectacle après le passage des flammes. Seuls des tas de charbon et autres poutres calcinées jonchent le sol, dessinant les contours des chambres. Affligée, une dame qui n'a pas voulu décliner son identité a dit ne pas savoir l'origine du feu, mais a confié qu'elle venait de perdre une partie d'elle,

« car rien n'a été sauvé après le passage des flammes ». La violence de celles-ci a été telle que même les maisons avoisinantes ont failli s'embraser. Elles n'ont été épargnées que grâce à l'intervention salubre de plusieurs personnes venues à la rescousse, a expliqué le chef du quartier, Marcel Makita Mouleka qui habite à environ 400 mètres de là. Lequel a d'ailleurs lancé un appel à l'endroit des autorités compétentes pour qu'une unité mobile des sa-

peurs-pompiers soit affectée à la 6e région militaire de Mouila.

A ce qu'il semble, le feu serait parti d'une des pièces de la maison et c'est un membre de la famille qui aurait donné l'alerte alors que les enfants regardaient la télévision dans la maison jouxtant la leur.

« A l'annonce des flammes, nous nous sommes précipités à la maison dans l'intention d'éteindre l'incendie, mais le feu s'est rapidement propagé dans toute la maison comme de la poudre,



Photo : FN

Ces poutres réduites en cendres témoignent de la violence des flammes.

nous obligeant à devenir des spectateurs impuissants. Rien n'a été sauvé », a confié Bernie, fils de la victime.

Une famille désormais sans abri en cette période de fraîcheur de la saison sèche.

Vol à Siat-Mitzic

Gilbert Francky Ndounga emprisonné à Oyem

LBON

Libreville/Gabon

GILBERT Francky Ndounga se trouve sous les verrous depuis quelque temps, pour avoir fait main basse sur plusieurs effets appartenant à son voisin. Alors qu'il s'est absenté pour un bon moment de la cité de l'entreprise dans laquelle il travaille à Mitzic, chef-lieu du

département de l'Okano, Ted cédrig Odigui a l'amer surprise de constater à son retour la disparition de plusieurs articles à son domicile. Il s'agit notamment d'un DVD, un décodeur, une clé USB, deux téléphones portables et une somme de 100 000 francs.

Le malfrat qui semble être coutumier des faits a pris soin de ne laisser aucun indice derrière lui. Aussi, la victime va-t-elle porter plainte contre X, auprès de

la brigade de gendarmerie de Siat-Mitzic. Toutefois, les soupçons du jeune homme pèsent sur Gilbert Francky Ndounga dont l'attitude devient aussitôt suspecte.

Toutes les initiatives visant à mettre la main sur le présumé voleur demeurent vaines dès le départ. Les pandores ayant ratissé large, sans que le moindre indice ne leur indique la piste à suivre. Pendant tout ce temps, sentant l'état se resserrer au tour de lui, Gil-

bert Francky Ndounga trouve le moyen de rallier Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. De fil en aiguille, les fins limiers parviennent finalement à l'interpeller.

De retour avec fugitif à la brigade de gendarmerie de Siat-Mitzic, les enquêteurs ont peaufiné la procédure permettant de déferer sieur Ndounga devant le parquet d'Oyem, l'institution qui a placé le mis en cause sous mandat de dépôt.

Vol aggravé et défaut de carte de séjour à Lambaréné Sissoko Kouketa admis à la prison centrale

SCOM

Libreville/Gabon

SISSOKO Kouketa, Malien âgé de 42 ans, sans emploi, domicilié à Mitoumili, dans le deuxième arrondissement de Lambaréné, a été arrêté par les policiers du commissariat d'Isaac. Il est reproché

à ce monsieur, non seulement d'avoir volé son patron, mais aussi de séjourner en territoire gabonais de manière irrégulière. D'où son déferement devant le parquet, le vendredi 7 juillet dernier, qui l'a incarcéré à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Le mis en cause a été conduit de force au commis-

sariat d'Isaac, par celui-là même qui lui a offert du travail en tant que gardien de nuit au sein de son établissement commercial. En effet, au lieu de faire montre de loyauté à la tâche, Sissoko Kouketa se serait, une nuit, introduit par effraction dans la structure, pour y commettre un vol constaté aussitôt par son patron le lendemain. Le présumé voleur aurait

subtilisé une cafetière dont la valeur est estimée à plus de 200 000 francs.

La situation du présumé voleur se complique lors de son audition, car les fins limiers d'Isaac parviennent rapidement à établir le fait que le mis en cause résiderait au Gabon, depuis près de 20 ans, sans carte de séjour.

